

Compte-rendu de la réunion sur l'enseignement de la natation

Présents
J.PIERRON Directeur de la piscine
G. PARMENTIER CPC EPS Saint-Max
M.RICHARD CPC EPS Jarville

Lieu : IEN Jarville
Date : Lundi 3 juin 2019 à 17h

I. La réglementation

La circulaire du *BO n°34 du 12 oct 2017* définit les conditions de l'enseignement de la natation.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118714

1. Les normes d'encadrement

La natation scolaire nécessite un encadrement renforcé dont les normes ne peuvent être inférieures aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants

Un groupe-classe correspond à la classe administrative de l'école.

Si l'effectif de la classe est supérieur à 30 élèves il faut être vigilant au nombre d'encadrants ou organiser des rotations pour ne pas dépasser les 30 élèves à emmener à la piscine.

Toute recomposition de classe (on emmène par exemple quelques élèves d'une collègue) nécessite la validation de l'IEN.

II. L'enseignement

1. Les textes officiels

De façon générale, l'enseignement de la natation est inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique à rédiger par l'école ou l'enseignant.

- Cycle 1
 - Programmes 2015 pour le cycle I
 - « Explorer le milieu aquatique » page 20
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Agir/44/5/Ress_c1_agir_obj2_456445.pdf
- Cycle 2
 - Programmes 2016 pour le cycle II
 - « Adapter ses déplacements à des environnements variés »
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Concevoir_et_mettre_en_oeuvre/79/9/RA16_C2_EPS_Faire_prog_resser_CA2_685799.pdf
 - *Attendus de fin de cycle : Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion*
- Cycle 3
 - Programmes 2016 pour le cycle II et III

- L'ASSN Arrêté B.O. n°30 du 23 juillet 2015
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91204
- « Savoir nager : repères d'évaluation »
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EPS/36/9/RA16_C3_EPS_CA2_nag_rep_eval_N.D_630369.pdf
- « Nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé »
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EPS/36/8/RA16_C3_EPS_CA2_illus_1_N.D_630368.pdf
- « Bâtir un module d'apprentissage pour le savoir nager »
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EPS/36/7/RA16_C3_EPS_CA2_bat_mod_nag_N.D_630367.pdf

➤ Attendus de fin de cycle : *L'Attestation Scolaire du Savoir Nager*

L'ASSN doit être validée pour tous les élèves en fin de cycle 3. Elle est à joindre au livret scolaire. La **passation** peut se dérouler dès lors que l'élève est en mesure de valider le test. Plus abordable, le « **test d'aisance aquatique** » peut être passé dès la Grande section. Il est **obligatoire pour toute activité aquatique** dans le cadre scolaire (kayak, pédalo, barque...) et est valable toute la durée de la scolarité. Il peut (à la différence de l'ASSN) être validé par l'enseignant seul. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/45/2/ensel002_annexe4_828452.pdf

2. Autres ressources

- Mon cahier de natation, livret pédagogique de l'enseignant :
- Situations ludiques
<https://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ienjarville/spip.php?rubrique187>
- Support pour travailler/mémoriser l'ASSN
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ienstmax/spip.php?article1663>

3. L'utilisation des lunettes

L'enseignement de la natation à l'école est un avant tout un enjeu de santé publique : éviter les noyades. Les élèves apprennent à nager pour avoir des **capacités propres à se sauver en milieu aquatique**. En cas de chute, il faut que l'enfant ne panique, même s'il n'est pas équipé de lunettes. Pour cela il est nécessaire d'habituer progressivement l'élève à ouvrir les yeux dès la maternelle. Il ne s'agit pas d'interdire les lunettes mais simplement de proposer à chaque séance une situation (ne serait-ce qu'une minute) sans le port des lunettes. Ainsi l'élève s'habitue progressivement. Il est à rappeler que l'épreuve de l'ASSN s'effectue sans lunettes.

4. La formation

Une formation à destination des enseignants de cycle 1 sera reconduite. Ce sera une formation hybride : 1h30 en présentiel avec le concours des MNS (pratique + échanges) et 1h30 sur magistère.

III. Points divers

- La limite du nombre de parents pouvant accéder au bassin est fixée à :
 - 1 adulte accompagnateur hors AVS en élémentaire
 - 2 adultes accompagnateurs hors AVS et ATSEM en maternelle
 Les autres accompagnateurs devront patienter dans le hall.
- En raison de la fermeture de la piscine de Thermal, il y a aura un partage de bassins avec les secondaires le vendredi matin (c'était déjà le cas le lundi matin). Les zones seront délimitées.
- Un rappel est fait pour respecter les espaces garçons/filles dans les douches.

IV. Le planning

Le planning 2019/2020 a été élaboré sur la base du précédent. Seuls les créneaux qui posaient problème ont été déplacés. Les éléments pris en compte ont été les suivants :

- Horaires d'école
- Distance école-piscine
- Priorité aux classes du CP au CM2 puis aux GS
- Rotation des cycles avec une réserve pour les CP en REP : demande de l'IEN de ne pas envoyer ces classes au trimestre 1.

Pour rappel, l'outil de suivi des élèves avait bien été présenté pour la première fois en juin 2017 puis en juin 2018. Cf extrait du compte-rendu ci-dessous

La feuille de route

*Les professionnels de la natation des piscines du grand Nancy proposent une **feuille de route** pour guider l'enseignant dans l'**observation continue** des élèves, la **construction** et la **progressivité des séances**. Cet outil commun à l'ensemble des piscines de la métropole présente :*

- *un recto : liste des élèves, absences/présences et les objectifs principaux de chaque séance.*
- *un verso : une série d'items pour chaque niveau. **L'enseignant validera au cours des séances**, avec un codage : + si c'est réussi, - si ça ne l'est pas.*

L'outil permet un temps d'apprentissage dès la première séance à partir des niveaux conservés l'année précédente. Des réajustements peuvent s'avérer nécessaires pour certains élèves.

Cette feuille de route permet d'avoir, en fin de module, tous les éléments en terme de présence/d'absence des élèves lors des séances de natation.

Elle sera très utile dans la liaison CM2/6^{ème} pour communiquer aux professeurs d'EPS les compétences et autres tests validés par les élèves.

*Chaque enseignant se positionne sur un niveau lors de la **première séance** et doit en avoir **préparé le contenu**.*